# Informatique I

**UE 06**

**Enseignant(s) responsable de l'UE :** Jennifer DEMEULDRE

| | |
|---|---|
| **Année d'études** | Bloc 1 |
| **Acronyme** | RPU11INFI |
| **Nombre de crédits ECTS** | 1 (facteur de pondération) |
| **Volume horaire** | 15 h (Q1 15 / Q2 0) |
| **Période de l'année** | Quadrimestre 1 |
| **Niveau du cycle** | 1er cycle |
| **Cadre européen de certification** | Niveau 6 |
| **Caractère dans le programme** | Cours obligatoire dans le programme |
| **Langue(s) d'enseignement** | Français |
| **Coordonnées du service** | Campus d'Anderlecht, Avenue Émile Gryzon 1 (bât. 4C), 1070 Anderlecht |
| **Mode d'évaluation** | Unité évaluée en épreuve intégrée |
| **UE prérequises** | Néant |
| **UE corequises** | Néant |

## Liste des activités d'apprentissage

| Activité d'apprentissage | Volume horaire | ECTS | Présence obligatoire |
|---|---|---|---|
| **RP11LOGBUR** Logiciels de bureautique 1 | 15 | 1 | OUI |

## Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme

- **HE06** HE. 6. En fin de formation, le bachelier recourt aux modes d'expression appropriés aux RP, en restant attentif à l'évolution des TIC.
- **RE01.2** ARES. 1.2 Collaborer à la résolution de projets et problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
- **RE02.3** ARES. 2.3 Recueillir, sélectionner, transmettre et expliquer les informations.
- **RE03.5** ARES. 3.5 Utiliser et optimiser les techniques et outils de communication ; en suivre les évolutions.

## Autres connaissances ou compétences prérequises

### Logiciels de bureautique 1

Connaissance usuelle du français

## Descriptif des objectifs et des contenus de l'UE

### Logiciels de bureautique 1

**Objectifs**

Permettre à l'étudiant d'acquérir les aptitudes méthodologiques spécifiques à la mise en page d'un document long ainsi qu'à la réalisation informatique.
Permettre à l'étudiant d'acquérir les aptitudes méthodologiques spécifiques à l'utilisation d'un programme de présentation assistée par ordinateur (Powerpoint).

**Contenu**

- Présentation des informations dans un document long respectant la mise en page, et les normes de dactylographie et en utilisant de manière optimale un logiciel de traitement de textes.
- Réalisation d'une présentation Powerpoint.

## Activités et méthodes d'apprentissage et d'enseignement

### Logiciels de bureautique 1

L'étudiant apprendra la théorie à son rythme via le syllabus de cours (en classe inversée) et réalisera en classe les travaux en rapport avec la théorie. L'enseignant sera là en appui pour guider l'étudiant dans son apprentissage.
Des travaux seront à rendre dans un délai imparti.

## Acquis d'apprentissage sanctionnés, spécifiques et contribuant à l'UE

### Logiciels de bureautique 1

- d'assurer une communication écrite appropriée, claire et structurée, dans une langue correcte;
- d'utiliser de manière optimale le logiciel de traitement de textes;
- de réaliser un dossier sur un document long et d'en assurer sa mise en page;
- de réaliser une présentation Powerpoint de manière automatique avec des animations et transitions automatiques.

## Description des supports de cours indispensables

| Description | Accès à la source | URL |
|---|---|---|
| **Logiciels de bureautique 1 :**<br><br>Les syllabi de cours sont disponibles sur le campus numérique. | Ce support de cours est disponible sur le campus numérique | — |

## Description des références et des supports complémentaires

Aucune référence complémentaire renseignée.

## Mode d'évaluation et de pondération par activité au sein de l'UE

**Cette unité d'enseignement est évaluée en épreuve intégrée.**

## Janvier

**Ensemble de l'UE**

| | | | |
|---|---|---|---|
| Évaluation continue | 100 % | Type de questions : — | Examen à livre : — |

Si les travaux comportent trop de faute d'orthographe, ils auront la note de 0 (voir contrat didactique).
Le cours étant un cours pratique, il est un cours en évaluation continue dont la présence est obligatoire. A ce titre, il est soumis aux règles d'activités de présence obligatoire telles que prévue dans le RGEE des études (points 6.3.2).

Les parties travaux doivent être réussies à minimum 50% chacun sinon la note de l'UE sera la note la plus basse des travaux. Toutefois, la note de la partie réussie sera reportée **pendant les autres sessions de l'année uniquement**.

La partie ratée est à retravailler et à remettre sur le campus numérique lors des autres sessions.

**L'ensemble du travail devra correspondre aux exigences décrites dans la grille d'évaluation publiée sur le campus numérique en accord avec le cours d'organisation de l'entreprise et de logiciels de bureautique.**

La présentation orale se fera uniquement avec les slides (pas d'autre support écrit autorisé).

L'usage de **l'intelligence artificielle** est autorisé uniquement dans les conditions suivantes :

- Les textes générés par l'IA ne représentent **pas plus de 20% du travail** ET on été **remaniés et reformulés** par les étudiant·es pour répondre aux exigences de la grille d'évaluation ;
- Les textes ainsi obtenus sont **mis en évidence** dans le travail et signalés par une note de bas de page ;
- **Le(s) prompt(s)** servant à générer le ou les contenus sont fournis en annexe au travail ;
- Le type d'IA et le nom du logiciel sont également spécifiés en note de bas de page.

## Janvier bis

**Ensemble de l'UE**

| | | | |
|---|---|---|---|
| Travaux durant la session | 100 % | Type de questions : — | Examen à livre : — |

Si les travaux comportent trop de faute d'orthographe, ils auront la note de 0 (voir contrat didactique).
Le cours étant un cours pratique, il est un cours en évaluation continue dont la présence est obligatoire. A ce titre, il est soumis aux règles d'activités de présence obligatoire telles que prévue dans le RGEE des études (points 6.3.2).

Les parties travaux doivent être réussies à minimum 50% chacun sinon la note de l'UE sera la note la plus basse des travaux. Toutefois, la note de la partie réussie sera reportée **pendant les autres sessions de l'année uniquement**.

**L'ensemble du travail devra correspondre aux exigences décrites dans la grille d'évaluation publiée sur le campus numérique en accord avec le cours d'organisation de l'entreprise et de logiciels de bureautique.**

Il n'y aura pas de présentation orale mais une remise de fichier pour la partie Powerpoint. Les consignes seront données sur le campus numérique.

L'usage de **l'intelligence artificielle** est autorisé uniquement dans les conditions suivantes :

- Les textes générés par l'IA ne représentent **pas plus de 20% du travail** ET on été **remaniés et reformulés** par les étudiant·es pour répondre aux exigences de la grille d'évaluation ;
- Les textes ainsi obtenus sont **mis en évidence** dans le travail et signalés par une note de bas de page ;
- **Le(s) prompt(s)** servant à générer le ou les contenus sont fournis en annexe au travail ;
- Le type d'IA et le nom du logiciel sont également spécifiés en note de bas de page.

| Août | | | |
|---|---|---|---|
| **Ensemble de l'UE** | | | |
| Travaux durant la session | 100 % | Type de questions : — | Examen à livre : — |

Si les travaux comportent trop de faute d'orthographe, ils auront la note de 0 (voir contrat didactique).
Le cours étant un cours pratique, il est un cours en évaluation continue dont la présence est obligatoire. A ce titre, il est soumis aux règles d'activités de présence obligatoire telles que prévue dans le RGEE des études (points 6.3.2).

Les parties travaux doivent être réussies à minimum 50% chacun sinon la note de l'UE sera la note la plus basse des travaux. Toutefois, la note de la partie réussie sera reportée **pendant les autres sessions de l'année uniquement**.

**L'ensemble du travail devra correspondre aux exigences décrites dans la grille d'évaluation publiée sur le campus numérique en accord avec le cours d'organisation de l'entreprise et de logiciels de bureautique.**

Il n'y aura pas de présentation orale mais une remise de fichier pour la partie Powerpoint. Les consignes seront données sur le campus numérique.

L'usage de **l'intelligence artificielle** est autorisé uniquement dans les conditions suivantes :

- Les textes générés par l'IA ne représentent **pas plus de 20% du travail** ET on été **remaniés et reformulés** par les étudiant·es pour répondre aux exigences de la grille d'évaluation ;
- Les textes ainsi obtenus sont **mis en évidence** dans le travail et signalés par une note de bas de page ;
- **Le(s) prompt(s)** servant à générer le ou les contenus sont fournis en annexe au travail ;
- Le type d'IA et le nom du logiciel sont également spécifiés en note de bas de page.